



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Acquisition d'une bande de terrain appartenant à Bretagne Sud Habitat, rues Henri Gaillard et Joliot Curie

DEL-2019-074

Numéro de la délibération : 2019/074

Nomenclature ACTES : Domaine et patrimoine, acquisitions

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 24/06/2019

Date de convocation du conseil : 18/06/2019

Date d'affichage de la convocation : 18/06/2019

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, Mme Véronique RISSEL, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Loïc BURBAN par Mme Laurence LORANS, M. Michel GUILLEMOT par Mme Annie GUILLEMOT, Mme Emmanuelle LE BRIGAND par Mme Madeleine JOUANDET, M. Alain PIERRE par M. Jacques PERAN, M. Eddy RENAULT par Mme Soizc PERRAULT

Acquisition d'une bande de terrain appartenant à Bretagne Sud Habitat, rues Henri Gaillard et Joliot Curie

Rapport de François-Denis MOUHAOU

Dans le cadre du projet de construction par BRETAGNE SUD HABITAT d'une pension de familles et de 35 logements locatifs sociaux Résidence Clémenceau, la commune a émis un besoin de réserve foncière, à détacher du terrain d'assiette de BRETAGNE SUD HABITAT, à destination d'un futur aménagement routier communal.

A cet effet, BRETAGNE SUD HABITAT envisage de céder à titre gratuit à la Commune de PONTIVY une bande de terrain cadastrée section BH n° 461 d'une contenance de 209 m².

Les frais d'acte de transfert de propriété seront à la charge de la Commune.

Nous vous proposons :

- d'approuver la cession par BRETAGNE SUD HABITAT à la commune de Pontivy,
- d'autoriser Madame la Maire à régulariser l'acte de transfert de propriété ainsi que tout acte rectificatif ou complémentaire éventuel s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 25 juin 2019

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

LA MAIRE

Christine LE STRAT